

## CHARTRE ACHATS RESPONSABLES ENTRE LE GROUPE SAVENCIA SAVEURS & SPECIALITES ET SES FOURNISSEURS

### PREAMBULE :

Le Groupe SAVENCIA Saveurs & Spécialités rassemble des entreprises à taille humaine, unies par une culture forte appliquée par tous, à tous les niveaux.

Dans notre recherche de l'excellence, nous visons la satisfaction des consommateurs et des clients et d'une façon générale, celle de tous ceux qui travaillent dans et pour le Groupe Savencia Saveurs & Spécialités.

Développement économique, respect des personnes, préservation des ressources naturelles : nous recherchons une performance équilibrée et nous inscrivons nos décisions dans une perspective à long terme. Nous considérons que le respect des droits de l'homme, du droit du travail et de l'environnement, de la protection adéquate des données à caractère personnel, la sécurité alimentaire, la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, sont des règles exigeantes et incontournables, compatibles avec la recherche d'une performance économique optimale dont elles assurent la pérennité.

La présente Charte est destinée à informer nos fournisseurs de nos engagements et leur préciser nos attendus dans le cadre des relations d'affaire établies avec l'ensemble des entités affiliées à notre Groupe.

Le Groupe Savencia Saveurs & Spécialités demande à ses fournisseurs de s'associer à cette démarche en adhérant à la présente Charte des Achats Responsables qui est prise en compte dans les critères de sélection lors de nos procédures d'appels d'offres.

### L'ENGAGEMENT DU GROUPE SAVENCIA SAVEURS & SPECIALITES

SIGNATAIRE DU PACTE MONDIAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, LE GROUPE SAVENCIA SAVEURS & SPECIALITES S'ENGAGE A RESPECTER SES 10 PRINCIPES FONDAMENTAUX.

### DROITS DE L'HOMME :

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans sa sphère d'influence.
- Veiller à ce que ses propres compagnies ne se rendent pas complice de violations des droits de l'homme.

---

**DROITS DU TRAVAIL :**

- Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Abolir effectivement le travail des enfants.
- Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.

---

**ENVIRONNEMENT :**

- Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

---

**LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :**

- Agir contre la corruption sous toutes les formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

SIGNATAIRE, EN FRANCE, DE LA CHARTE DES BONNES PRATIQUES REGISSANT LA QUALITE DES RELATIONS CLIENTS – FOURNISSEURS, LE GROUPE S'ENGAGE A CONSTRUIRE UNE RELATION EQUILIBREE AVEC SES FOURNISSEURS.

Sous la tutelle du Ministre de l'Economie des Finances et de l'Industrie et du Médiateur National des Relations Interentreprises la Charte définit un ensemble de principes qui participent à construire une relation équilibrée et durable entre Clients et Fournisseurs, à savoir :

- Respecter l'équité financière ;
- Favoriser les relations collaboratives ;
- Réduire les risques de dépendance réciproque ;
- Impliquer les donneurs d'ordre dans leurs filières ;
- Apprécier le coût total de l'Achat ;
- Intégrer la problématique environnementale ;
- Veiller à la responsabilité de son entreprise sur son territoire ;
- Développer la professionnalisation des Achats ;
- Assurer le pilotage global de la relation Fournisseurs ;

A ce titre le Groupe Savencia Saveurs & Spécialités a désigné un médiateur interne pouvant être saisi par les Fournisseurs, en cas d'impasse dans la résolution d'un différend. Contact : [mediateur.charte.achats@lalliance.com](mailto:mediateur.charte.achats@lalliance.com)

## L'ENGAGEMENT DES ACHETEURS DU GROUPE SAVENCIA

GARANTS DU CODE DE CONDUITE ACHATS, LES ACHETEURS DU GROUPE S'ENGAGENT NOTAMMENT A :

### ACHETER AVEC INTEGRITE ET ETHIQUE

- Agir dans le strict respect des lois et réglementations ;
- S'assurer d'une mise en concurrence loyale ;
- Respecter la confidentialité et les droits de propriété intellectuelle ;
- Traiter les offres de façon équitable ;
- Conduire les négociations de manière professionnelle.

### COMMUNIQUER ET COLLABORER EFFICACEMENT ET LOYALEMENT

- Définir les besoins sur la base de données fiables et fonctionnelles ;
- Veiller à fournir le même niveau d'information au panel de fournisseurs consultés ;
- Apprécier l'impact du coût complet dans la performance Fournisseur ;
- Restituer les résultats de consultation ;
- Veiller au respect des engagements pris.

### ACHETER DURABLEMENT ET SOLIDAIREMENT

- Veiller au respect des délais de paiement agréés ;
- Identifier et gérer les situations de dépendance économique ;
- Pérenniser les sources d'approvisionnement ;
- Ne pas favoriser la concentration du marché Fournisseurs ;
- Intégrer les critères Responsabilité Sociale et Environnementale dans la sélection des Fournisseurs.

### PROMOUVOIR LES PLANS DE PROGRES ET LA PERFORMANCE

- Développer avec les Fournisseurs stratégiques des relations sur le long terme, basées sur l'intérêt mutuel ;
- Rechercher une pérennité financière réciproque ;
- Favoriser la recherche de solutions innovantes, rentables et durables chez les Fournisseurs.
- Déployer et animer auprès des Fournisseurs les outils Groupe d'évaluation de la performance ;
- Permettre aux Fournisseurs d'exprimer leur appréciation de la qualité de la relation d'affaires et des axes de progrès potentiels.

## ENGAGEMENTS ATTENDUS DE NOS FOURNISSEURS EN MATIERE DE DROITS DU TRAVAIL :

Instaurer et promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail tels que décrits dans la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail, et se conformer aux législations en vigueur dans chaque pays où ils opèrent. Mais aussi, veiller aux pratiques de leurs propres fournisseurs.

- Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective ;
- Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- Eliminer toute forme de travail dissimulé ;
- Abolir effectivement le travail des enfants ;
- Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.

## ENGAGEMENTS ATTENDUS DE NOS FOURNISSEURS EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET D'ETHIQUE :

Garantir un comportement éthique dans les relations commerciales, porté par un modèle de conduite affiché au plus haut niveau.

Veiller à prendre en compte les intérêts de leurs parties prenantes, et à observer une gouvernance d'entreprise respectueuse des lois et des réglementations de leurs pays d'activité.

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les Fournisseurs seront attentifs à mettre en place les politiques pertinentes – et à sensibiliser leurs employés – pour prévenir et lutter contre la corruption sous toutes ses formes. A ce titre, les Fournisseurs s'engagent à respecter la Charte anti-corruption établie par le Groupe Savencia Saveurs & Spécialités (cf. en annexe).

Les Fournisseurs sont informés que la pratique de cadeaux et invitations d'affaires ne peut en aucun cas altérer l'impartialité d'une décision à prendre, et que les collaborateurs du Groupe seront amenés à les refuser s'ils ne sont pas à caractère professionnel, adaptés et raisonnables, et d'un montant inférieur au seuil fixé par le Groupe Savencia Saveurs & Spécialités pour le pays concerné.

## PARTICIPATION AU DYNAMISME LOCAL

Nous incitons les Fournisseurs à prendre en compte la dimension locale, et à considérer avec attention leurs interactions avec les différentes communautés : au niveau des impacts potentiels de leurs réflexions d'investissements comme de leurs choix d'externalisation, au niveau de leur politique de recrutement ou encore pour les besoins de développement ou de fonctionnement de leurs activités.

## CONCURRENCE LOYALE

L'ensemble des collaborateurs impliqués doivent être conscients de l'importance du respect des règles en matière de droit de la concurrence et aux conséquences en cas de non-respect. A ce titre, toute pratique ayant un effet anti-concurrentiel doit être proscrite, et notamment toute tentative d'entente sur les prix.

## PROMOTION DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE

Les Fournisseurs sont invités à promouvoir auprès de leurs parties prenantes une démarche de responsabilité sociétale, afin de permettre une diffusion tout au long de la chaîne de valeur.

## RESPECT DES DROITS DE PROPRIETE

Inscrite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la reconnaissance du droit de propriété joue un rôle fondamental pour faire avancer l'innovation et favoriser l'investissement. Les Fournisseurs doivent aider à promouvoir le respect du droit de propriété, mais aussi s'assurer qu'ils ont les droits nécessaires pour jouir d'une propriété ou la céder.

## ENGAGEMENTS ATTENDUS DE NOS FOURNISSEURS EN MATIERE DE RESPECT DE LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL :

Instaurer et promouvoir une culture visant à donner une protection adéquate aux données à caractère personnel traitées par l'entreprise.

- Respecter la confidentialité absolue des données à caractère personnel traitées, notamment en limitant au strict nécessaire les personnes qui y accèdent et en ne divulguant pas ces données ;
- Ne jamais collecter ou traiter plus de données que nécessaire ;
- Ne jamais détourner les finalités décrites par le Responsable de traitement (Savencia) ;
- Appliquer scrupuleusement les directives du Responsable de Traitement (Savencia), notamment en matière de durée de conservation des données ;
- Informer immédiatement le Responsable de Traitement (Savencia) en cas de suspicion de violation de données à caractère personnel ;
- Faciliter l'exercice des droits des personnes concernées par les traitements réalisés.

## ENGAGEMENTS ATTENDUS DE NOS FOURNISSEURS EN MATIERE DE RESPECT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Respecter les lois et réglementations environnementales en vigueur, mettre en place un système de management environnemental, disposer d'un plan d'urgence en cas d'incident et promouvoir cette démarche auprès de leurs propres fournisseurs.

### MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Les Fournisseurs s'organisent de manière à réduire et maîtriser les impacts de leurs activités sur l'environnement. Dans un souci d'amélioration de leurs performances environnementales, des mesures seront prises, visant à réduire progressivement l'impact de toute éventuelle pollution directe ou indirecte de leurs activités.

### UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Les Fournisseurs évaluent les émissions de CO<sub>2</sub>, mesurent les consommations en énergies et en eau de leurs activités. Ils mettront en place des programmes pour améliorer leur efficacité énergétique, optimiser l'utilisation de l'eau et réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>.

### EMISSIONS DANS L'AIR

Les Fournisseurs identifient et mesurent les éventuelles émissions de polluants comme, par exemple, le plomb, le mercure, les composés organiques volatils ou déchets de combustion, ... Des plans d'actions seront mis en place pour maîtriser, minimiser et traiter de façon adéquate ces émissions.

### REJETS DANS L'EAU, DIRECTS OU INDIRECTS

Les Fournisseurs contrôlent les rejets liés à leur activité. Ils les suivent de manière à les maîtriser, et à prévenir tout rejet accidentel.

### GESTION DES DECHETS

Les Fournisseurs veillent à appliquer une gestion responsable des déchets, en travaillant à leur réduction à la source comme en explorant les voies de retraitement, recyclage ou réutilisation.

## UTILISATION ET MISE AU REBUT DE PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES ET DANGEREUX

Chez les Fournisseurs, l'usage, la manipulation, le stockage comme la destruction de ces produits feront l'objet de procédures adaptées et seront sous le contrôle d'un personnel habilité.

## APPROCHE CYCLE DE VIE

Les Fournisseurs sont invités à réfléchir à des produits ou solutions innovantes qui favorisent la réduction des impacts environnementaux de leurs produits sur toute la durée de leur cycle de vie.

## ENGAGEMENTS ATTENDUS DE NOS FOURNISSEURS EN MATIERE DE MANAGEMENT DES RISQUES ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE :

Evaluer les risques environnementaux de leurs activités sur les écosystèmes et sur la santé publique.

## PRINCIPE DE PRECAUTION

Nous invitons les Fournisseurs à adopter une réflexion sur les conséquences sociétales ou environnementales de leurs actions.

Les Fournisseurs doivent mesurer et analyser les nuisances ou risques potentiels, et mettre en place les actions et réponses appropriées pour en réduire les impacts ou les supprimer.

En cas de doute sur l'impact environnemental ou sanitaire d'une action ou d'un produit, il est préférable d'y renoncer sur le court terme plutôt que de risquer des dommages irréversibles pour l'homme ou pour l'environnement.

## SANTE, HYGIENE ET SECURITE

Les Fournisseurs veillent à ce que leurs activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de leurs employés, de leurs propres fournisseurs, des populations, et en règle générale, des utilisateurs de leurs produits ou matériels.

Ils sont attentifs à éliminer les conséquences néfastes sur la santé de tout processus de fabrication, produit ou service lié à leurs activités.

Ils s'attacheront à mettre en œuvre une politique active de prévention des risques de santé et sécurité au travail, veilleront à son application constante via les structures de contrôle adaptées, et mettront à disposition de leur personnel la formation et les équipements de protection adéquats.

## SECURITE ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire recouvre le droit de tous les hommes à une nourriture saine et nutritive.

Selon leur secteur d'activité, les fournisseurs peuvent contribuer à améliorer la sécurité alimentaire en développant des modes de production qui préservent la fertilité des sols, en assurant la sécurité des approvisionnements alimentaires, en adaptant la nature des transformations à privilégier pour ne pas dégrader la qualité nutritionnelle des aliments, en favorisant les ressources alimentaires de proximité pour réduire les distances de transports.

## GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS

Quand elle n'est pas rendue obligatoire par la réglementation, la mise en place d'une démarche type HACCP chez les Fournisseurs est fortement encouragée. Cette démarche est essentielle pour assurer la salubrité des denrées et cela à toutes les étapes de la chaîne alimentaire.

## ENGAGEMENTS ATTENDUS DE NOS FOURNISSEURS SUR LE PROCESSUS D'AMELIORATION CONTINUE :

Les Fournisseurs mettent en place les procédures adaptées de mesure et de reporting nécessaires pour garantir le respect des engagements de la présente Charte.

## EVALUATIONS - AUDITS

Dans le cadre de son devoir de vigilance, le Groupe Savencia Saveurs & Spécialités veille à ce que ses Fournisseurs respectent les dispositions de la présente Charte.

Les Fournisseurs acceptent donc d'être évalués selon une fréquence définie d'un commun accord entre les parties.

Le Groupe Savencia Saveurs & Spécialités a choisi :

- La société EcoVadis, un prestataire indépendant, afin d'évaluer les pratiques des Fournisseurs selon une cartographie des risques établie, sur les aspects environnementaux, sociétaux, éthiques & lutte contre la corruption et le trafic d'influence, et supply chain.

En cas de résultat insatisfaisant d'une évaluation, le Groupe Savencia Saveurs & Spécialités pourra procéder, directement ou par un tiers dûment mandaté, à un audit du Fournisseur selon les modalités convenues d'un commun accord avec ce dernier.

Si une non-conformité est constatée, le Fournisseur sera tenu de mettre en place les actions correctives nécessaires afin d'y remédier et prévenir sa récurrence.

Toutefois, dans l'hypothèse d'une récurrence avérée et/ou en l'absence d'un plan d'action pertinent, la Direction des Achats sera amenée à reconsidérer le cadre de ses relations d'affaires avec le Fournisseur concerné.

---

En tant que Fournisseur du Groupe Savencia Saveurs & Spécialités,

**La Société :** \_\_\_\_\_

s'engage à respecter la présente Charte Achats Responsables et son annexe, à la diffuser et à la faire respecter par les parties prenantes concernées.

**Nom du représentant de la Société :** \_\_\_\_\_

**En qualité de :** \_\_\_\_\_

A : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Signature et cachet commercial :**

## CONTACT

[achats.responsables@lalliance.com](mailto:achats.responsables@lalliance.com)

## REFERENCES ET PISTES DE REFLEXIONS

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

[www.un.org/fr/documents/udhr/](http://www.un.org/fr/documents/udhr/)

Déclaration de l'OIT et principes directeurs

[www.ilo.org](http://www.ilo.org)

Pacte Mondial des Nations Unies

[www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)

Déclaration de Rome sur la Sécurité alimentaire Mondiale

[www.fao.org/DOCREP/003/W3613F/W3613F00.HTM](http://www.fao.org/DOCREP/003/W3613F/W3613F00.HTM)

Norme ISO 14001 : Systèmes de Management Environnemental – exigences et lignes directrices pour son utilisation

[www.iso.org](http://www.iso.org)

Norme ISO 22000 : Systèmes de Management de la Sécurité des Denrées Alimentaires – exigences pour tout organisme appartenant à la chaîne alimentaire

[www.iso.org](http://www.iso.org)

Codex Alimentarius

[www.codexalimentarius.net](http://www.codexalimentarius.net)

Charte des Bonnes Pratiques régissant la qualité des relations clients-fournisseurs

[www.charte-interentreprises.fr](http://www.charte-interentreprises.fr)



## CHARTRE RELATIVE A L'ENGAGEMENT DU GROUPE SAVENCIA CONTRE LA CORRUPTION et LE TRAFIC D'INFLUENCE DANS SES RELATIONS AVEC SES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Conformément aux dispositions issues de la loi française n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « *Loi Sapin II* » relative à la transparence et à la lutte contre la corruption, mais également conformément aux conventions internationales et aux législations nationales applicables dans les pays où il est implanté, le groupe Savencia met en place une politique de prévention et de détection des risques en matière de faits de corruption et de trafic d'influence dans ses relations avec ses clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires.

**La présence Charte est destinée à informer nos cocontractants de notre engagement en matière de lutte contre la corruption et contre le trafic d'influence, et de leur préciser nos attendus dans le cadre des relations d'affaires établies avec les entités affiliées à notre Groupe.**

### L'identification des pratiques illicites

Le droit pénal français réprime en les qualifiant de délit, des pratiques faussant la vie des affaires.

Il en est ainsi de la corruption et du trafic d'influence.

Ces délits sont sanctionnés par des peines de prison et/ou d'amende et/ou d'exclusion des marchés publics ; les personnes morales aussi bien que les personnes physiques peuvent voir leur responsabilité pénale engagée à ce titre.

**La corruption active** est le fait par quiconque à tout moment de proposer, directement ou indirectement, à un **agent public** (personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public ou investie d'un mandat électif public) **ou à une personne privée** (agissant dans le cadre d'activité professionnelle ou sociale, d'une fonction de direction ou d'un travail), des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques, pour elle-même ou pour autrui, pour qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir (ou parce qu'elle a accompli ou s'est abstenue d'accomplir) un acte de sa fonction, de sa mission ou de son mandat.

**La corruption passive** est le fait, par une personne de solliciter ou d'agréer, sans droit, à tout moment, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques, pour elle-même ou pour autrui, pour accomplir ou avoir accompli, pour s'abstenir ou s'être abstenue d'accomplir un acte de son activité ou de sa fonction .

**Le trafic d'influence** est le fait, par quiconque, de solliciter ou d'agréer, à tout moment, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques, pour lui-même ou pour autrui, pour abuser ou avoir abusé de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois,

des marchés ou toute autre décision favorable. Est puni des mêmes peines le fait de céder aux sollicitations précitées.

**Le droit français réprime ces pratiques, que celles-ci soient commises en France ou à l'étranger.**

**Les législations étrangères comportent des prohibitions similaires.**

### Notre politique de prévention

Le Groupe Savencia, en cohérence avec sa culture telle que formalisée dans sa Charte éthique « Le Groupe et sa culture », s'assure du respect effectif de sa politique de prévention et de détection des risques en matière de faits de corruption et de trafic d'influence par la mise en place :

- d'un **Code de bonne conduite** à l'attention de ses salariés présentant les différents types de comportements à proscrire ;
- d'un **système de formation et d'information de ses cadres et de son personnel** les plus exposés aux risques ;
- d'un **système disciplinaire** permettant de sanctionner les manquements de ses salariés ;
- d'une **procédure d'alerte** pour le recueil des signalements émanant de ses salariés ;
- d'une **cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence** ;
- d'une **procédure d'évaluation de la situation de ses clients, fournisseurs de premiers rang et intermédiaires au regard de cette cartographie** ;
- **et de procédures de contrôles comptables.**

### Les engagements attendus des partenaires commerciaux du Groupe Savencia

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les exigences réglementaires qui s'imposent, telles que rappelées dans la présente Charte.

Aussi, nous demandons à nos partenaires commerciaux qu'ils s'engagent :

- A proscrire de telles pratiques dans le cadre de leurs activités et à mettre en place à l'égard de leurs salariés, collaborateurs et cocontractants les mesures propres à identifier les risques de corruption et de trafic d'influence et à empêcher leur réalisation, conformément aux dispositions légales et internationales applicables en la matière.
- A répondre aux dispositifs d'évaluation mis en œuvre par notre Groupe.



Claude Championnet  
Secrétaire Général  
Savencia Saveurs & Spécialités